



HBCH



Handball Club Herblinois



Panneaux H 600 x L 1100 ; PVC 10



Encart publicitaire en affichage aléatoire sur notre site @



Les plus grandes marques
aux meilleurs prix



Sponsor sur maillot ou short, devant ou dos



Rejoignez nos partenaires...



Tarif et fiscalité

Adresse courrier :

RAISON SOCIALE	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
VILLE	
TELEPHONE	
ADRESSE @	
NOM DU CONTACT	



Exemple :
595,00 + 220 = 815,00 €
-10%
733,50 €

Signature avec bon pour accord

TYPE DE VISUELS	PRIX	DURÉE
PANNEAU H600 X L1100	220,00 €	1 AN
AFFICHAGE ALÉATOIRE SUR SITE @	120,00 €	1 AN
LOGO SUR MAILLOT VENTRE	255,00 €	1 AN
LOGO SUR MAILLOT DOS	255,00 €	1 AN
LOGO SUR MAILLOT SHORT ARRIERE	255,00 €	1 AN
PETIT LOGO SUR MANCHE	85,00 €	1 AN
AFFICHAGE DE VOTRE PROPRE SUPPORT CALICOT OU KAKÉMONO	170,00 €	1 AN
ACHAT D'UN JEU DE MAILLOT COMPLET	595,00 €	
ACHAT D'UN JEU DE MAILLOT + LOGO	850,00 €	
TOUTE AUTRE FORME	NOUS CONSULTER	

Le parrain ou le sponsor verse de l'argent, ou fournit un bien ou un service à l'association en échange d'une prestation de communication ou de publicité de la part de celle-ci. Le sponsor peut déduire de ses résultats imposables l'intégralité des dons effectués dans son « intérêt direct ». Il faut, pour cela, qu'ils soient assimilables à des charges d'exploitation, justifiés par rapport à l'ampleur de la campagne et déduits de l'actif de la société.

Notre existence...



PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des Associations - 6 qual Ceineray 44035 Nantes Cédex 01
Mrs Jolivet Philippe/Perals Yann 02 40 41 22 19 / 02 40 41 22 16
mel:philippe.jolivet@loire-atlantique.gouv.fr
mel:yann.perals@loire-atlantique.gouv.fr

Le numéro W442012048
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION de l'association n° W442012048

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d' association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

LE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **20 mars 2013**
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

HAND BALL CLUB HERBLINOIS (H.B.C.H)

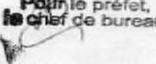
dont le siège social est situé : Centre sportif du Vigneau
boulevard Salvador Allende
44800 Saint-Herblain

Décision prise le : **23 février 2013**

Pièces fournies : liste des dirigeants
lettre de mandat
Procès-verbal
Statuts

Nantes, le 20 mars 2013

Pour le Préfet,

Pour le préfet,
le chef de bureau

M. DELAVAL

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - et 6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, sous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - et 9 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

CONTACT :

Centre sportif du Vigneau

**Boulevard Salvador ALLENDE
44800 SAINT-HERBLAIN**

contacthbch44@gmail.com

www.hbch44.fr

**Jean-Christophe MOUNIC
Valérie GAUDUCHON**

**07.81.45.47.68
06.89.87.58.94**

